

Dampierre-en-Burly et ses étangs



Randonnée n°1908801

Une randonnée proposée par Jean-Louis Pinault

En forêt d'Orléans, le circuit côtoie le vaste Étang de Corcambon, pour se terminer autour de l'Étang du Bourg qui borde le village fleuri de Dampierre-en-Burly, au pied de ses fortifications.

Durée :	4h00	Difficulté :	Moyenne
Distance :	13.62km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	30m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	30m		
Point haut :	162m	Commune :	Dampierre-en-Burly (45570)
Point bas :	134m		

Description

Départ depuis l'aire de stationnement près de l'église de Dampierre-en-Burly.

(D/A) Depuis la place de l'église, descendre la petite rue vers la Rue Nationale qui elle-même descend en contournant l'Étang du Bourg, au pied des fortifications. Pour cela, s'engager sur la large piste cyclable qui borde la Rue Nationale, en surplombant l'étang. Laisser un premier départ à droite, puis franchir deux rues transversales, passer le Musée du Cirque.

Balisage Blanc-Rouge

(1) S'engager à droite sur la première rue, 300m après le musée, puis de nouveau à droite au bout d'une centaine de mètres, sur un chemin pénétrant dans la forêt. Celui-ci décrit un coude à gauche puis file dans la direction du Nord-Est, puis vers le Nord. Ignorer les différents départs jusqu'à quitter la forêt.

(2) À la sortie de la forêt, bifurquer à droite sur le chemin transversal, puis tout de suite à gauche pour reprendre la même direction du Nord-Est, jusqu'à rencontrer une rue transversale, le Chemin de Châtillon.

(3) S'y engager à droite jusqu'à rencontrer une nouvelle rue transversale que l'on prendra à droite.

Absence de balisage

(4) Au premier carrefour, poursuivre en face. Laisser le départ à droite, longer l'Étang de Corcambon puis virer à gauche à l'intersection pour le contourner.

(5) À la fourche, serrer à droite sur l'allée forestière rectiligne, la Route de Molandon. Passer trois carrefours.

(6) Obliquer à droite en épingle au quatrième carrefour. Cette nouvelle allée rectiligne vient rencontrer le GR®3 à une intersection reconnaissable par le départ d'une rue bitumée à gauche. L'ignorer et continuer tout droit jusqu'au carrefour suivant distant de 300m.

Balisage Blanc-Rouge ou Jaune-Rouge

(7) Bifurquer à gauche dans la direction "la Brûlerie", puis serrer à droite sur le chemin herbeux ; à la fourche, l'allée principale devenant privée. Ce qui est devenu le GR® de Pays du Gâtinais s'approche d'un premier étang (laisser le départ à droite), puis d'un second, descend légèrement pour

Points de passages

- D/A Aire de stationnement près de l'église**
N 47.761491° / E 2.517417° - alt. 144m - km 0
- 1 À droite, 300m après le musée du cirque**
N 47.763235° / E 2.501354° - alt. 147m - km 1.29
 - 2 À droite puis toute suite à gauche**
N 47.77875° / E 2.511595° - alt. 150m - km 3.59
 - 3 À droite, Chemin de Châtillon**
N 47.784921° / E 2.513603° - alt. 153m - km 4.3
 - 4 En face au premier carrefour**
N 47.784483° / E 2.528959° - alt. 147m - km 5.52
 - 5 À droite sur l'allée forestière rectiligne**
N 47.783513° / E 2.535867° - alt. 154m - km 6.23
 - 6 À droite en épingle au quatrième carrefour**
N 47.777471° / E 2.561053° - alt. 158m - km 8.24
 - 7 À gauche vers la Brûlerie**
N 47.77142° / E 2.543944° - alt. 150m - km 9.69
 - 8 À droite en direction du château d'eau**
N 47.761009° / E 2.537924° - alt. 148m - km 10.99
 - 9 À droite, après la piscine**
N 47.762046° / E 2.52466° - alt. 141m - km 12
 - 10 Rue d'en Bas à gauche**
N 47.764717° / E 2.523961° - alt. 135m - km 12.31
 - 11 À gauche au bout de la passerelle**
N 47.765145° / E 2.521702° - alt. 135m - km 12.54
 - 12 Pont franchissant l'étang à gauche**
N 47.762043° / E 2.514073° - alt. 136m - km 13.26
- D/A Aire de stationnement près de l'église**
N 47.761564° / E 2.517492° - alt. 144m - km 13.62

remonter ensuite et rencontrer une route transversale.

(8) À l'intersection, prendre la route à droite en direction du château d'eau, puis viennent les premières habitations de Dampierre.

(9) Tourner à droite peu après la piscine municipale sur la route de Corcambon. Laisser la Rue de la Carmerie à gauche.

(10) Au carrefour suivant s'engager sur la Rue d'en Bas à gauche que l'on quittera au bout de 200m en virant à droite sur un chemin en descente menant à une passerelle qui enjambe l'Étang du Bourg et sa roselière.

(11) Virer à gauche au bout de la passerelle sur l'allée forestière bordant l'Étang du Bourg sur laquelle on s'acheminera, tout en profitant de la superbe vue sur Dampierre et son château.

(12) Au bout du chemin, toujours en bordure de l'étang du Bourg, obliquer sur le pont franchissant l'étang à gauche pour retrouver la piste cyclable qui longe la Rue Nationale, sur laquelle on s'engagera à gauche de manière à rejoindre le point de départ de la randonnée au pied de l'église de Dampierre (D/A) .

Informations pratiques

Partant du village de Dampierre-en-Burly le circuit emprunte 1,2 km au départ, et 300m à l'arrivée, la large piste cyclable qui borde la Rue Principale D952 (Rue de Gien). Pour éviter les nuisances occasionnées par les camions et profiter pleinement des superbes vues sur les étangs ainsi que sur le château de Dampierre, préférer les dimanches et jours fériés aux autres jours de la semaine (circulation des poids lourds réduite).

Dans la Forêt Domaniale d'Orléans, les accès aux allées sont réglementés, une barrière et un panneau rappelant qu'elles sont réservées aux ayant droit. Un passage destiné aux randonneurs sur le côté permet de contourner l'obstacle.

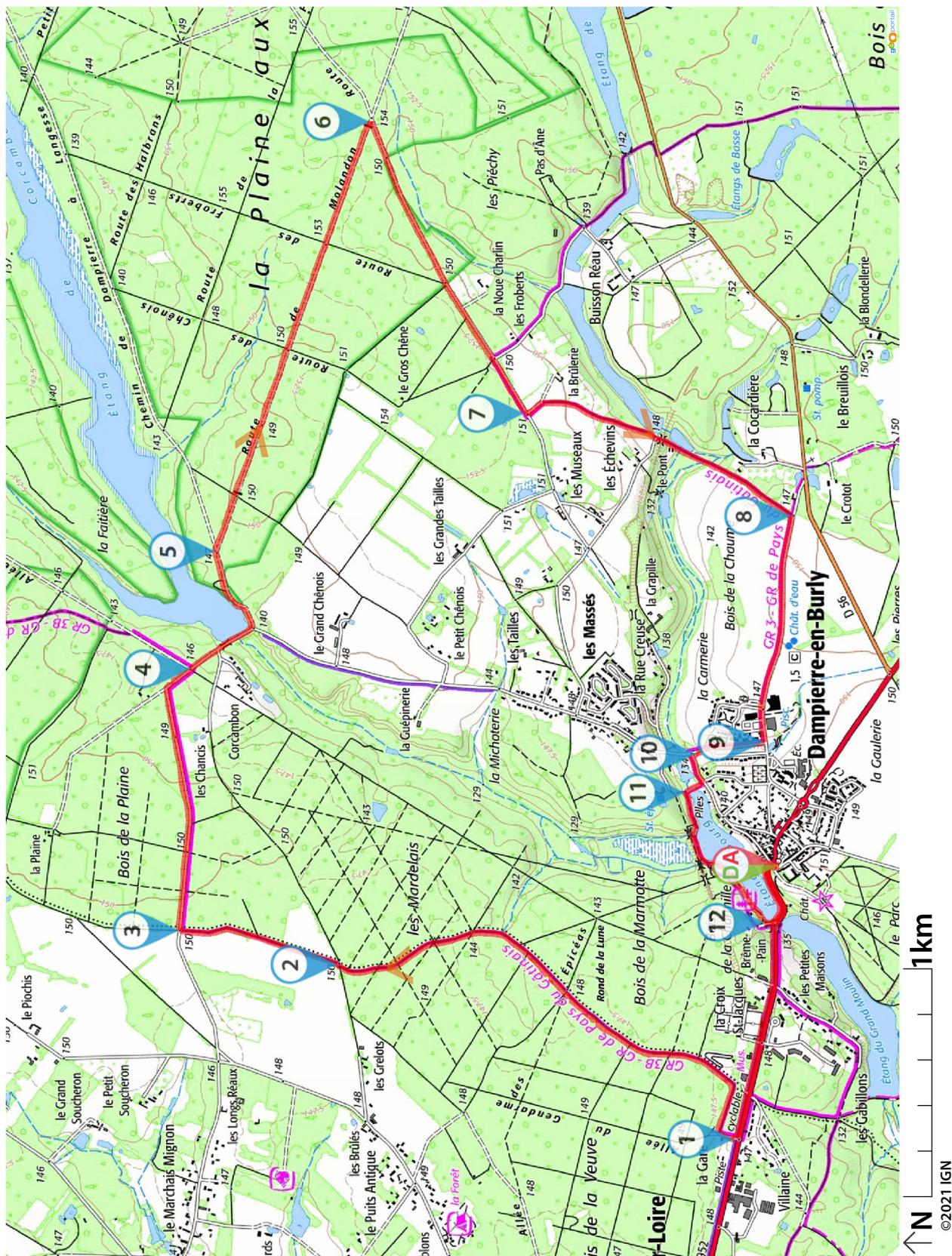
A proximité

Surplombant l'étang du centre-ville, se dresse le [château de Dampierre](#). Construit au XVIIe siècle sur la base d'un ancien château, il a été rénové au XIXe siècle et fût inscrit aux monuments historiques le 6 mars 1928. Il garde à présent toute sa splendeur d'antan, visible de l'extérieur, car il n'est pas ouvert à la visite.

À la sortie de la ville en direction d'Ouzouer-sur-Loire, une étape originale : le [Musée du Cirque et de l'Illusion](#). On découvre en famille l'univers du cirque au travers d'une collection de décors et costumes ayant appartenu aux grands noms du milieu.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-dampierre-en-burly-et-ses-etangs/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.